

## Règlement d'ordre intérieur École Gellé



**Bâtiment rue Beving**  
**Cycle 1**



**Bâtiment rue Gellé**  
**Cycles 2-3**



**Bâtiment rue des Ardennes**  
**Cycle 4**

## **1. Vie en commun à l'école**

Tous les acteurs scolaires sont tenus à respecter les règles de bonne conduite de l'école :

- politesse,
- honnêteté,
- non-violence,
- respect d'autrui,
- ponctualité.

La tenue vestimentaire doit être correcte, décente et appropriée à la saison (les vêtements doivent cacher le ventre et les fesses entièrement).

Les téléphones portables ainsi que d'autres appareils électroniques doivent rester éteints et rangés dans les sacs dans l'enceinte de l'école.

Il est fortement déconseillé de ramener des objets de valeur à l'école. Celle-ci décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Nous ne courons, nous ne crions et nous ne bousculons ni dans les couloirs, ni dans les escaliers.

Les élèves qui se rendent aux toilettes veillent à garder cet endroit, ainsi que les installations sanitaires, propre et en bon état.

## **2. Récréation**

Tous les enfants sortent ensemble avec leur enseignant dans la cour, sauf en cas d'autorisation spéciale de la part de celui-ci.

Les élèves respectent les limites de la cour de récréation.

L'utilisation de trottinettes et similaires est interdite.

Il est interdit de remonter le toboggan à pied.

En temps de gèle, il est déconseillé d'utiliser le toboggan ou le jeu d'escalade.

Des balles et des jouets sont mis à la disposition des élèves par l'École.

En fin de récréation, les élèves se mettent en rangée par classe et rentrent en petits groupes avec leur enseignant afin d'éviter toute bousculade.

Les déchets sont à jeter dans les poubelles prévues à cet effet.

### **3. Absence des enfants**

En cas d'absence de leur enfant, les parents contactent dans les meilleurs délais le titulaire de classe.

Pour chaque absence, une excuse écrite est à remettre au titulaire.

### **4. Pour les parents**

Vous veillez à ce que vos enfants arrivent à l'heure à l'école, que les affaires de classe (trousse complète, c-à-d crayons taillés, tueur d'encre, stylo, gomme...en ordre , cahiers, livres etc...) soient en ordre et les devoirs à domicile terminés.

S.v.p contrôlez régulièrement le cartable de votre enfant.

Vous veillez à ce que votre enfant manipule le matériel scolaire avec respect.

**A renvoyer rempli et signé au titulaire de classe jusqu'au 30.09.2021**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Nom et prénom

Mère

Père

Tuteur

de l'enfant \_\_\_\_\_

Nom et prénom

**déclare avoir lu le Règlement d'Ordre Intérieur de l'École Gellé, de le respecter et d'inciter mon/mes enfant/s à faire pareil.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_